




ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA RESPONSABILITÉ

Claude Fluet
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal



- DISSUASION – régulation des comportements
- ASSURANCE – indemnisation des pertes accidentelles
- SANCTION/RÉTRIBUTION

DISSUASION – régulation des comportements

- Lois, règlements (*Code de la route...*) → surveillance/inspection, infractions/amendes
- Responsabilité civile → effet dissuasif vs coûts privés/publics du système
- Responsabilité pénale (*Code criminel...*)

Un modèle simple d'analyse avantages-coûts

- ☛ victime poursuit si $C_p < D$
- ☛ réduit probabilité d'accident de p à p'
- ☛ moyennant coûts de prévention K
- ☛ poursuites sont socialement utiles si
$$p' (C_p + C_D + C_S) < (p - p')D - K$$

ASSURANCE – indemnisation des pertes accidentelles

- ☛ Souhaitable car réduit risque individuel par mutualisation des risques
- ☛ Effets désincitatifs et arbitrages
- ☛ Responsabilité civile: transfère le risque des victimes vers les responsables
 - système inefficace d'indemnisation
 - génère demande d'assurance resp.

Un modèle simple de demande d'assurance resp.

- comportement est soit *fautif* (p) soit *non fautif* (p')
- individus contrôlent leur comportement
- cours ne font jamais d'erreur
- ass. resp. n'est demandée que par individus ayant décidé d'avoir comportement fautif
- faute/actions accidentelles/infraction criminelle

Remarques diverses en guise de conclusion

- répartition du coûts des accidents
- franchises, tarification de l'assurance
- dommages non pécuniaires
- individus non « dissuadables »
- sanctions « civiles » vs « pénales »
- sanctions/rétribution